



## ANNEXE 1

### LETTRE DE MISSION

*Le Premier Ministre*

N° 475/21/SG

Paris, le – 3 AVR. 2021

Monsieur le président,

En réponse au choc économique sans précédent qu'a provoqué l'épidémie de covid-19, le Président de la République a présenté, en septembre 2020, France Relance, un plan de relance d'une ampleur exceptionnelle, se fixant pour objectif d'amorcer la reprise de l'économie française, tout en la préparant aux grands enjeux de demain. Le plan prévoit ainsi d'allouer 100 Md€ de crédits sur la période 2020-2022 dans trois grands domaines : l'écologie (30 Md€), la compétitivité (34 Md€) et la cohésion (36 Md€).

La loi du 23 mars 2020 de finances rectificatives pour 2020 portait création du comité que vous présidez, et le chargeait du suivi ainsi que de l'évaluation des mesures d'urgence. La loi du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 ajoute aux missions de ce comité, de manière distincte, la préparation et la conduite de l'évaluation du plan France Relance à compter du 1<sup>er</sup> avril prochain. Le suivi de la mise en œuvre du plan de relance reste du ressort du Comité national de suivi de la relance assisté du Secrétariat général France Relance.

L'ampleur de la crise, et de la réponse budgétaire que le Gouvernement lui apporte en conséquence, justifie qu'une évaluation *ex post* détaillée de l'impact socio-économique et environnemental des mesures de France Relance soit menée, en s'appuyant notamment sur des travaux académiques de référence.

Outre sa taille, le plan France Relance se caractérise par une grande diversité de mesures dont l'évaluation exhaustive mobiliserait un temps et des ressources considérables. La première mission que je souhaite vous confier consistera donc à me proposer une liste de dix à quinze mesures sur lesquelles se concentreront vos travaux d'évaluation ultérieurs. Ce choix devra se fonder sur des critères de coût de la mesure pour les finances publiques, d'impact économique, social et environnemental attendu, et de faisabilité méthodologique. Vous établirez cette liste en lien avec les services du ministère chargé de la relance. Elle pourrait notamment comprendre les mesures suivantes : la rénovation thermique des bâtiments publics, le dispositif MaPrimeRenov, les dispositifs de soutien à la demande de véhicules automobiles propres, la baisse des impôts de production, les prêts participatifs, le dispositif d'activité partielle longue durée, le renforcement du FNE-formation et la prime à l'embauche.

Monsieur Benoît COEURÉ  
Président du comité de suivi des mesures de soutien aux entreprises

Dans un deuxième temps, vous vous attacherez à la mise en place des procédures nécessaires à la collecte des données utiles pour l'évaluation des mesures qui auront été retenues en lien avec les services du ministère chargé de la relance, du ministère chargé du travail et du ministère chargé de la transition écologique.

Pour cette mission, le comité bénéficiera du concours de France Stratégie et de l'inspection générale des finances, qui assureront conjointement son secrétariat, du soutien des administrations centrales des ministères et des opérateurs qui assurent le pilotage des mesures évaluées ainsi que des services d'inspection (notamment de l'agriculture, du travail), de la Dares, de l'Insee, du CGE et du CGDD. Le comité inscrira sa mission d'évaluation dans une approche partenariale avec les différentes institutions, les centres de recherche et les représentants du monde académique dont l'expertise est reconnue dans les domaines qui l'intéressent. Il pourra mobiliser un budget d'études compris entre 1 et 2 millions d'euros pour trois ans, dont le montant précis dépendra des mesures à évaluer et sera accordé après objectivation des besoins d'ici le 31 mai 2021.

Le comité aura accès aux données utiles à l'exercice de sa mission, notamment celles de l'agence de services et de paiement, de l'Acoss, du Secrétariat général chargé du plan de relance, de la direction générale des finances publiques et de Bpifrance, dans le respect notamment du secret statistique.

Comme le prévoit la loi de finances pour 2021, je souhaite que chaque année le comité m'adresse, ainsi qu'au ministre chargé de la relance, un rapport synthétisant l'ensemble de ses travaux. Ce document sera rendu public. Je vous demande de me remettre le premier rapport annuel du comité au plus tard le 15 octobre 2021.

Je vous prie de croire, monsieur le président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Avec tous mes remerciements



Jean CASTEX